AXA Bank Europe S.A. Boulevard du Souverain 25 - B-1170 Bruxelles BCE Bruxelles n° 0.404.476.835

Avis aux détenteurs de Certificats Subordonnés Perpétuels émis en juillet, août et septembre 2005

Conformément à l'article 4 (Durée - Échéance - Remboursement) du chapitre II du Prospectus du 1er juillet 2003, AXA Bank Europe annonce sa décision d'exercer l'option call sur les Certificats Subordonnés Perpétuels émis en juillet (ISIN BE3869444179 et BE3869560362), août (ISIN BE3869650296) et septembre 2005 (ISIN BE3869794763) (ci-après les "Certificats") à la date du 10ème anniversaire de ces émissions, respectivement les 1er juillet, 1er août et 1er septembre 2015.

Par conséquent, les Certificats détenus sur un compte-titres seront remboursés automatiquement au pair aux dates précitées. Les détenteurs de Certificats au porteur sont priés de les présenter pour régularisation auprès d'une des agences d'AXA Bank Europe. Ensuite, le remboursement aux dites dates pourra avoir lieu.